

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 11 JANVIER 2018**

Séance du onze janvier de l'an deux mille dix-huit.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Benoît HAQUIN à 19 heures 30.

Date de la convocation : trois janvier deux mille dix-huit.

Délégués en exercice : 94

Délégués présents : 56

Pouvoirs : 5

Votants : 61

Absents : 33

Présents : M. CAUDRON Pierre – Mme SICARD Anne-Sophie – MM. FROMENT Michel – GRANDEMANGE Marc – LAVEUR Gilles – LECOT Philippe – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – FORTIER Bruno – Mmes WOLSKI Murielle – DELBOUYS Rachel – MM. CLAUDX Ronald – FAYOLLE Pascal – Mme NIVASSE Françoise – M. FURET Jérôme – Mme CARREL-TORLET Josy – MM. ETIENNE Michel – DUBOIS Sylvain – Mmes WUDARSKI Nicoletta – CELESTIN Juliette – M. LEGOUY Claude – Mme DOUAT Virginie – M. SPEMENT Michel – Mme HARMANT Florence – M. LEYRIS Yann – Mmes HAVARD Laura – MORIN Anna – CHAMPAULT Agnès – CAVALETTI Véronique – MM. PETERS Stéphane(s) – BIZOUARD Alain – PROFFIT Benoît – Mmes LEFORT Angélique – POTTIER Cécile – MM. BRIATTE Hubert – DIETTE André – HAAS Christian(s) – GILBERT Ghislain – GAGE Daniel – SMAGUINE Dominique – Mme SYRYLO Claudine – M. MASSAU Hubert – Mme GIBERT Dominique – MM. PETERS Arnaud – DUPONT Michel – HAUDRECHY Jean-Pierre – PEPINEAU Jean-Luc(s) – Mme CLABAUT Thérèse – M. CORNIQUET Nicolas(s) – Mme LOBIN Martine – MM. MORA Roger – PETITBON Gilles – de KERSAINT Guy-Pierre – CHERON Yves – OURY Bertrand – TAVERNIER Thierry.

Absents : Mme COLIN Nicole – M. DALONGEVILLE Fabrice – Mme VANIER Martine – MM. LEPINE Alain – VALLEE Franck – COLLARD Sylvain – M. HERBETTE Bernard – Mme VIVIEN Tonia – M. LECOMTE Cédric – Mmes VALUN Yvette – HOFFMANN Delphine – MM. BORNIGAL Christian – CASSA Michel – Mme HARDY Marie-Paule – MM. COLLARD Michel – DOUCET Didier – Mmes BOUVRY Valérie – LEGEAY Nelly – MM. GERMAIN Christophe – DOUET Jean-Paul – SELLIER Gilles – BUCKNER Frédéric – VANTROYS Marc – MEZOUAGHI Abdelhafid – Mme LEGRAND Karine – MM. KUBISZ Richard – DUVILLIER B. Dominique – Mme WILLET Catherine – MM. DELACOUR Patrice – PHILIPON François – QUELVEN Pierre – Mme DENIS Catherine – M. MICHALOWSKI Thierry.

Pouvoirs : M. DALLE Claude (Crépy en Valois) à M. LEGOUY Claude (Crépy en Valois) – Mme PAULET Anne-Marie (Nanteuil le Haudouin) à M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chèvreville) – M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à Mme CARREL-TORLET Josy (Crépy en Valois) – Mme LEROY Ghislaine (Crépy en Valois) à Mme DOUAT Virginie (Crépy en Valois) – M. CORBEL Christian (Antilly) à M. GRANDEMANGE Marc (Betz).

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique SMAGUINE

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19 h 35.

Monsieur Dominique SMAGUINE est désigné Secrétaire de Séance.

Le Président adresse ses meilleurs vœux à l'ensemble des Conseillers Communautaires pour cette nouvelle année 2018, et informe que la cérémonie des vœux officielle est programmée le 24 janvier prochain à 18h00 au siège de la CCPV.

0 – Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 14 décembre 2017

Monsieur BRIATTE indique que le coût journalier d'un véhicule automatisé pour le rebouchage des nids de poules sur les voiries est de l'ordre de 3 500 € à 4 000 € par jour et non de 1 500 € à 2 000 € comme indiqué dans les propos qui lui sont rapportés en page 18.

Cette remarque étant prise en compte, le Président procède au vote.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1 – Désignation des représentants de la CCPV au sein des syndicats de rivières, suite à la prise de compétence GEMAPI

Monsieur PROFFIT rappelle que la compétence GEMAPI dévolue à la CCPV est limitée aux missions 1°, 2°, 5°, 8°, du I de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, comme spécifié dans ses nouveaux statuts.

Le Conseil Communautaire a indiqué que ces missions pourraient être transférées partiellement ou en totalité à un syndicat mixte, ou déléguées via une convention à un Etablissement Public Territorial de Bassin, ou un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau.

Dans un premier temps, il convient donc de substituer des élus communautaires aux élus municipaux qui siégeaient dans ces syndicats pour l'exercice des missions 1, 2, 5, 8.

86 Conseillers Communautaires titulaires doivent donc être désignés dans le cadre de cette substitution.

Cette opération sera à renouveler dans quelques mois, les syndicats devant faire évoluer leurs statuts.

Monsieur PROFFIT poursuit en indiquant que certains syndicats présentent une particularité en gérant en plus une compétence SAGE facultative qui reste du domaine de compétences des communes.

Dans ces syndicats spécifiques, il y aura donc des représentants de la CCPV au titre de la compétence GEMAPI et des représentants de Conseils Municipaux au titre de la compétence SAGE. Dans ces syndicats, la CCPV versera une contribution pour la compétence qui est de son ressort, et les communes concernées verseront également une contribution pour le SAGE.

Les représentants des communes qui subsistent dans ces syndicats ne pouvant siéger également en tant que représentant de la CCPV, il a été parfois difficile de trouver les 86 délégués titulaires nécessaires pour représenter la CCPV.

Monsieur BIZOUARD demande pourquoi il faudra recommencer à élire des représentants CCPV après que les syndicats aient fait évoluer leurs statuts.

Monsieur PROFFIT répond que pour l'instant, il s'agit de substituer les représentants des communes par des représentants de la CCPV. Toutefois, les missions dévolues aux syndicats étant désormais pour partie du ressort des intercommunalités, et pour partie du ressort des communes (ce qui n'était pas le cas avant puisque l'ensemble était du ressort des communes), les statuts doivent évoluer pour tenir compte de cet état de fait et influencer sur les règles de représentation des adhérents (les missions dévolues aux intercommunalités représentants plus de 80 % des budgets syndicaux, les règles de représentation devront en tenir compte).

Monsieur LAVEUR constate qu'il n'y a pas de suppléant pressenti pour le SAGEBA au contraire des autres syndicats.

Monsieur PROFFIT répond que le SAGEBA compte 56 titulaires CCPV et que l'exercice était trop ardu pour trouver 56 suppléants. L'évolution des statuts devant arriver dans quelques semaines, il est proposé aux titulaires ne pouvant se rendre dans les instances syndicales de déléguer leur pouvoir à un autre titulaire, en attendant l'organisation liée aux nouveaux statuts.

Monsieur LAVEUR pense qu'il aurait été plus simple que la CCPV assume l'ensemble des missions que les syndicats sont amenés à gérer.

Monsieur PROFFIT répond que le risque était trop important que la CCPV se retrouve à assumer des dépenses très coûteuses sur son budget.

Monsieur RYCHTARIK demande qui votera les nouveaux statuts des syndicats.

Monsieur PROFFIT répond que ce sont les représentants des communes et des EPCI qui les voteront au sein des assemblées syndicales. Puis, les conseils des membres adhérents devront le faire également.

Monsieur RYCHTARIK pense que lors du renouvellement des représentants CCPV, il faudra veiller à ce que ce soient des élus très concernés qui puissent s'impliquer dans les instances syndicales.

Monsieur PROFFIT répond qu'il faudra que les élus CCPV, présents au sein des syndicats, expliquent au Conseil Communautaire les éventuelles augmentations de cotisations qui pourraient avoir été décidées par les syndicats. Il lui semble donc nécessaire d'attirer l'attention des Conseillers Communautaires qui siègeront d'être très attentifs à maintenir des coûts de cotisations acceptables, car les administrations syndicales semblent pour certaines avoir été très dépensières dans l'élaboration des projets de budgets 2018.

Monsieur DUPONT indique ne pas avoir apprécié la communication faite sur le pré-recensement des Conseillers Communautaires qui pourraient être amenés à siéger dans les instances syndicales.

Par ailleurs, il trouve curieux que certaines communes ne soient pas représentées dans certains syndicats alors qu'elles sont dans le bassin versant. Pour lui, les directives préfectorales faisant mention du traitement des eaux de ruissellement, elles induisent nécessairement que toutes les communes d'un bassin versant soient représentées, sans quoi il serait difficile d'engager des actions collectives efficaces là où le problème est recensé.

Monsieur PROFFIT répond que les statuts actuels des syndicats ne sont pas assis sur les bassins versants, d'où cette situation. Mais les statuts à venir devront sans doute l'être.

Monsieur BIRATTE trouve curieux que la commune de Morienvall ait un Conseiller Municipal Président du SAGEBA, mais qu'il n'y ait pas de Conseiller Communautaire issu de la commune qui siège au sein du SAGEBA dans la liste proposée.

Monsieur PROFFIT répond que cela est lié au fait qu'un élu communautaire ne peut siéger à la fois en qualité de représentant de la commune et en qualité de représentant de la CCPV.

Madame SICARD renforce les propos de Monsieur PROFFIT en indiquant constater que suite au transfert imposé de la compétence GEMAPI aux communautés de communes, les budgets syndicaux prévisionnels ont une grosse tendance à l'inflation. Auparavant, ces budgets étaient financés par les communes et les agences de l'eau. L'arrivée des intercommunalité semble générer un effet d'aubaine chez certaines structures et il faut donc veiller selon elle à freiner cette dérive.

Par ailleurs, elle indique que la Commune de Baron a souhaité ne plus adhérer à la compétence facultative SAGE qui reste du ressort de la commune. Le Préfet a prévenu qu'un tel retrait nécessite l'accord du syndicat, et des parties adhérentes au syndicat. Il lui semble donc important d'être vigilant avant de s'engager dans une telle démarche d'adhésion sur les compétences facultatives.

Monsieur BRIATTE demande quel impact auront les SAGE sur les budgets des syndicats qui les portent.

Monsieur PROFFIT répond que les syndicats devront tenir une comptabilité analytique qui permettra de différencier ce qui relève des SAGE (contributions communales) et ce qui relève des compétences obligatoires GEMA (contributions intercommunales). Par ailleurs, le SAGE n'a qu'un rôle consultatif, il ne peut donc rien imposer sur les compétences obligatoires.

Monsieur PROFFIT ajoute que la vigilance devra être forte car un syndicat a envisagé joindre aux statuts en cours d'élaboration un programme pluriannuel de travaux pour lui donner une base contraignante pour les adhérents. Depuis, cela a été retiré mais il faut vraiment être vigilant.

Monsieur RYCHTARIK indique que les élus communaux sont aussi souvent des élus communautaires. Il est donc probable qu'ils feront preuve de mesure en votant les budgets.

Monsieur PROFFIT en convient mais à l'évidence, ce n'est pas le cas partout.

Monsieur DUPONT demande quelle cotisation communale sera déduite des attributions de compensation par la CLECT.

Monsieur PROFFIT répond que seule la part de la cotisation communale qui finançait les missions 1°, 2°, 5°, 8°, sera déduite de l'attribution de compensation. Le reliquat de la contribution sera toujours versé par la commune au syndicat pour l'exercice des compétences facultatives liées au SAGE.

Madame SICARD pense que les augmentations significatives de budgets escomptées par certains syndicats reposaient sur la possibilité d'instaurer la taxe GEMAPI sur les habitants. Si on s'oppose à l'instauration de cette taxe, on aura plus de poids pour limiter les augmentations de budgets.

Monsieur PROFFIT ajoute que la taxe GEMAPI ne pourrait de par la loi financer que les items obligatoires. Il est donc exclu qu'elle finance les SAGE et les items non obligatoires, ce qui oblige dans tous les cas les syndicats à tenir une comptabilité analytique.

Par ailleurs, il rappelle que la taxe GEMAPI est plafonnée à 42 € / habitant et dépend du potentiel fiscal de la commune. Elle est donc extrêmement inégalitaire selon lui, ce qui justifie de ne pas la mettre en place.

Monsieur SMAGUINE demande confirmation qu'il s'agit ce soir de désigner des Conseillers Communautaires qui ne siègeront que quelques mois dans les instances syndicales.

Monsieur PROFFIT le confirme.

Monsieur BRIATTE indique que les augmentations de budgets que l'on constate dans certains syndicats sont explicables.

En effet, les syndicats ont conduit des études-diagnostic qui ont amené à prendre conscience du défaut d'entretien de nombreux cours d'eau.

Ces diagnostics ont permis de mesurer l'ampleur des mises aux normes nécessaires, ce qui a conduit à l'élaboration de plans pluriannuels d'investissement très importants en montants.

Monsieur PROFFIT pense qu'il faut revoir ces plans pluriannuels d'investissement qui en l'état seraient de nature à générer des augmentations très marquées d'impôts.

Madame POTTIER demande si les communes seront tenues de s'impliquer dans les compétences non obligatoires.

Monsieur PROFFIT répond que non. Celles qui n'ont jamais été impliquées ne sont pas tenues d'adhérer pour ces missions. En revanche, celles qui ont adhéré par le passé auront du mal à se retirer.

Le Conseil Communautaire approuve ensuite à la majorité (55 pour, 06 abstention) la désignation des Conseillers Communautaires suivants pour siéger dans les syndicats de rivières :

Représentants CCPV au sein des Syndicats de rivières

Civilité	Prénom	Nom	Fonction	Commune	SISN	SAGEBA	SIAGRC	SITRARIV	SMOA	GERGOGI
Madame	Gwenaëlle	ARENSMA	1er adjoint	ACY-EN-MULTIEN						T
Monsieur	Francis	MEUNIER	1er adjoint	AUGER-SAINT-VINCENT		T				
Madame	Anne-Sophie	SICARD	Maire	BARON	T					
Monsieur	Michel	FROMENT	Maire	BÉTHANCOURT-EN-VALOIS		T				
Madame	Nicole	LEGOIX	1er adjoint	BÉTHANCOURT-EN-VALOIS		T				
Monsieur	Alain	LÉPINE	Maire	BOISSY-FRESNOY	T	T				
Monsieur	Gilles	LAVEUR	Maire	BONNEUIL-EN-VALOIS		T				
Madame	Sophie	PARISOT	Conseillère	BONNEUIL-EN-VALOIS		T				
Monsieur	Bernard	VAN HYFTE	1er adjoint	BOUILLANCY						T
Monsieur	Benoît	HAQUIN	Maire	BRÉGY	T	T	T		T	T
Madame	Josy	CARREL-TOR	Conseillère	CRÉPY-EN-VALOIS		T				
Madame	Juliette	CELESTIN	Conseillère	CRÉPY-EN-VALOIS		T				
Monsieur	Ronald	CLAUX	4ème adjoint	CRÉPY-EN-VALOIS		T				
Madame	Rachel	DELBOUYS	Conseillère	CRÉPY-EN-VALOIS		T				
Madame	Virginie	DOUAT	8ème adjointe	CRÉPY-EN-VALOIS		T				
Monsieur	Sylvain	DUBOIS	Conseiller	CRÉPY-EN-VALOIS		T				
Monsieur	Michel	ETIENNE	Conseiller	CRÉPY-EN-VALOIS		T				
Monsieur	Pascal	FAYOLLE	1er adjoint	CRÉPY-EN-VALOIS		T				
Monsieur	Bruno	FORTIER	Maire	CRÉPY-EN-VALOIS		T				
Monsieur	Arnaud	FOUBERT	Conseiller	CRÉPY-EN-VALOIS		T				
Monsieur	Jérôme	FURET	Conseiller	CRÉPY-EN-VALOIS		T				
Madame	Florence	HARMANT	Conseillère	CRÉPY-EN-VALOIS		T				
Monsieur	Bernard	HERBETTE	Conseiller	CRÉPY-EN-VALOIS		T				
Madame	Isabelle	DELEPINE	Conseillère	CRÉPY-EN-VALOIS		T				
Monsieur	Claude	LEGOUY	2ème adjoint	CRÉPY-EN-VALOIS		T				
Madame	Ghislaine	LEROY	Conseillère	CRÉPY-EN-VALOIS		T				
Madame	Françoise	NIVESSE	3ème adjointe	CRÉPY-EN-VALOIS		T				
Madame	Tonia	VIVIEN	Conseillère	CRÉPY-EN-VALOIS		T				

Représentants CCPV au sein des Syndicats de rivières

Civilité	Prénom	Nom	Fonction	Commune	SISN	SAGEBA	SIAGRO	SITRARIVE	SMOA	GERGOGNE
Madame	Murielle	WOLSKI	7ème adjointe	CRÉPY-EN-VALOIS		T				
Madame	Nicoletta	WUDARSKI	Conseillère	CRÉPY-EN-VALOIS		T				
Monsieur	André	DALLE	1er adjoint	DUVY		T				
Madame	Laura	HAVARD	Maire	DUVY		T				
Madame	Anna	MORIN	3ème adjointe	ERMENONVILLE	S					
Monsieur	Alain	PETREMENT	Maire	ERMENONVILLE				S		
Monsieur	Patrick	CAZANAVER	1er adjoint	EVE	S					
Madame	Véronique	CAVALETTI	Maire	FEIGNEUX		T				
Monsieur	Patrice	HURAU	1er adjoint	FEIGNEUX		T				
Monsieur	Christian	BORNIGAL	Maire	FRESNOY-LA-RIVIÈRE		T				
Madame	Carole	FAY	1ère adjointe	FRESNOY-LA-RIVIÈRE		T				
Monsieur	Daniel	BOURGOIS	Maire	FRESNOY-LE-LUAT	T	T				
Monsieur	Stéphane	PETERS	1er adjoint	FRESNOY-LE-LUAT	S					
Monsieur	Michel	CASSA	Maire	GILOCOURT		T				
Madame	Yveline	REPETTI	1er adjoint	GILOCOURT		T				
Madame	Marie-Paule	TARDIVEAU	Maire	GLAIGNES		T				
Madame	Valérie	BOUVRY	4ème adjointe	LAGNY-LE-SEC	S					
Monsieur	Didier	DOUCET	Maire	LAGNY-LE-SEC	T					
Madame	Nelly	LEGEAY	Conseillère	LAGNY-LE-SEC	S					
Monsieur	Hubert	MASSAU	Conseiller	LE PLESSIS-BELLEVILLE	T					
Monsieur	Dominique	SMAGUINE	Maire	LE PLESSIS-BELLEVILLE	T					
Madame	Claudine	SYRYLO		LE PLESSIS-BELLEVILLE	S					
Madame	Catherine	WILLET	Conseillère	LE PLESSIS-BELLEVILLE	S					
Monsieur	Christophe	GERMAIN	1er adjoint	LÉVIGNEN		T				
Monsieur	Daniel	LEGER	Maire	LÉVIGNEN		T				
Madame	Angélique	LEFORT	3ème adjointe	MAREUIL-SUR-OURCQ			S			
Monsieur	Benoît	PROFFIT	Maire	MAREUIL-SUR-OURCQ	T	T	T	T		S
Madame	Sylvie	GON	1er adjoint	MONTAGNY-SAINTE-FÉLICITE	S					
Madame	Anne-Marie	PAULET		NANTEUIL-LE-HAUDOUIN	T					
Monsieur	Gilles	SELLIER	Maire	NANTEUIL-LE-HAUDOUIN	T					
Monsieur	Marc	VANTROYS	Conseiller	NANTEUIL-LE-HAUDOUIN	S					
Monsieur	André	DIETTE	Maire	NEUFCHELLES			T			
Monsieur	Alain	SURVILLE	1er adjoint	NEUFCHELLES			S			
Madame	Karine	LEGRAND	Maire	OGNES	T					
Monsieur	Ghislain	GILBERT	Maire	ORMOY-VILLERS		T				
Madame	Corinne	SESANA	1ère adjointe	ORMOY-VILLERS		T				
Monsieur	Daniel	GAGE	Maire	ORROUY		T		S		
Monsieur	Richard	KUBISZ	Maire	PÉROY-LES-GOMBRIES	T	T				
Monsieur	Marc	MUNOZ	1er adjoint	PÉROY-LES-GOMBRIES	S					
Madame	Valérie	CHARTIER	1er adjoint	RÉEZ-FOSSE-MARTIN						S
Monsieur	Henri	BABIAUD	2ème adjoint	ROCQUEMONT		T				
Monsieur	Arnaud	PETERS	Maire	ROCQUEMONT		T				
Madame	Catherine	BUCAILLE	1er adjoint	ROSIÈRES	S	T				
Monsieur	Patrice	DELACOUR	Maire	ROSIÈRES	T	T				
Madame	Anne-Marie	BRIEODES	1er adjoint	ROSOY-EN-MULTIEN						T
Madame	Valérie	MÉRON	1er adjoint	ROUVILLE		T				
Monsieur	Jean-Luc	LEGRIS	Maire	ROUVRES-EN-MULTIEN			S			
Monsieur	Jean-Luc	PEPINEAU	1er adjoint	ROUVRES-EN-MULTIEN						T
Monsieur	Jean-François	VACQUET	1er adjoint	RUSSY-BÉMONT		T				
Madame	Thérèse	CLABAUT	Maire	SÉRY-MAGNEVAL		T				
Monsieur	Bernard	LEVASSEUR	1er adjoint	SÉRY-MAGNEVAL		T				
Monsieur	Nicolas	CORNICQUET		SILLY-LE-LONG	S					
Monsieur	Daniel	LEFRANC	Maire	SILLY-LE-LONG	T					
Monsieur	Philippe	DESJARDINS	1er adjoint	TRUMILLY	S	T				
Madame	Martine	LOBIN	Maire	TRUMILLY	T					
Monsieur	Philippe	CUNIN	1er adjoint	VARINFROY			S			
Madame	Catherine	DENIS	Maire	VARINFROY			T			
Monsieur	Cédric	MAGNIEN	1er adjoint	VAUCIENNES		T				
Monsieur	Roger	MORA	Maire	VAUCIENNES		T				
Monsieur	Guy Pierre	de KERSAIN	Maire	VERSIGNY	T					
Madame	Martine	THIBAUT	1ère adjointe	VERSIGNY	S					
Monsieur	Yves	CHÉRON	Maire	VER-SUR-LAUNETTE	S			T		
Madame	Betty	COËLLE	2ème adjointe	VER-SUR-LAUNETTE	T			S		
Madame	Sylvie	VERCLEYEN	1ère adjointe	VEZ		T				
Monsieur	Thierry	TAVERNIER	Maire	VILLERS-SAINT-GENEST	T					

Total Titulaires	18	56	4	2	1	5
Total Suppléants	15	-	4	2	1	2

2 - Réhabilitation-extension du Gymnase Marcel Pagnol de Betz – Approbation de l'opération, demande de subventions

Le Président indique que la Communauté de Communes assure la gestion pleine et entière de ses 4 gymnases intercommunaux, afin de permettre l'organisation des séances d'Education Physique et Sportive en milieu scolaire. Dans ce cadre, le gymnase de Betz accueille actuellement les 520 élèves du collège Marcel Pagnol.

Une augmentation significative du nombre d'élèves dans les années futures étant à prévoir, il est nécessaire d'engager une opération d'extension-réhabilitation.

En effet, la configuration actuelle du bâtiment présente plusieurs caractéristiques montrant son inadaptation aux besoins :

- Ce gymnase ne bénéficie que de deux vestiaires, d'une capacité de 19 personnes chacun, alors que deux ou trois classes (de 25 à 29 élèves) se rendent simultanément sur site ;
- La superficie de l'entrée principale n'est que de 16m², avec accès direct aux deux sanitaires et deux vestiaires existants. Il en résulte quotidiennement une cohue entre les entrées et les sorties de classes.
- La toiture de l'aire sportive et les deux pignons sur chaque largeur ne sont que partiellement ou pas isolés : Les facturations de chauffage de Betz sont 3 fois supérieures à celles du gymnase de Nerval à Crépy-en-Valois, rénové en 2015.

Ainsi, il est envisagé pour 2018 la mise en œuvre d'une importante réhabilitation de ce bâtiment, selon les 3 axes suivants :

- Aménagement de nouvelles parties communes (entrée, vestiaires, sanitaires, espaces de rangement...) ;
- Ouvrage d'isolation des pignons et de la toiture ;
- Création d'une salle supplémentaire d'EPS.

Le Président termine en indiquant qu'une estimation des coûts a été faite :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT	%
Montant des travaux, et Maîtrise d'œuvre	1 119 000 €	Etat / Contrat de ruralité	111 900 €	10 %
		Département	391 650 €	35 %
		Etat / DETR	223 800 €	20 %
		Autofinancement	391 650 €	35 %
Total dépenses	1 119 000 €	Total recettes	1 119 000 €	

Monsieur BIZOUARD demande s'il ne serait pas plus opportun de détruire ce bâtiment et d'en construire un neuf.

Monsieur FURET indique qu'un gymnase neuf coûte de 3,5 à 5 millions d'euros.

Le Conseil Communautaire approuve le plan de financement et autorise le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires ci-dessus désignés et auprès de tous autres partenaires financiers potentiels.

Monsieur BRIATTE demande si le contrat de ruralité financera de nouveaux projets en 2018.

Le Président répond que ce devrait être le cas. Les projets non retenus en 2017 seront même, d'après les services préfectoraux, prioritaires en 2018.

3 – Réhabilitations d'assainissement non collectifs à Mareuil sur Ourcq - Avenants de prolongations et affermissement de tranche optionnelle.

Monsieur PROFFIT indique qu'en 2014, le Conseil Communautaire a procédé à l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des assainissements non collectifs de la Commune de Mareuil sur Ourcq au Bureau d'Etude B3E.

Afin de prendre en compte la demande tardive de certains administrés d'être intégrés à l'opération en cours, et dans l'objectif de réaliser certains chantiers jugés complexes (fortes contraintes d'accès) dans des conditions météorologiques et de sécurité favorables, il convient de conclure un avenant afin de prolonger la durée d'exécution jusqu'au 30 juin 2018.

Par ailleurs, dans le cadre du marché de travaux à tranches passé la même année, il est proposé d'affermir la tranche optionnelle n°1 correspondant à la réalisation de 10 installations d'assainissement non collectif supplémentaires. Ainsi, 12 installations ont été réhabilitées à ce jour et 5 nouveaux chantiers devront débiter au printemps 2018, soit un total de 17 réhabilitations sur les 62 projets initialement étudiés (soit 28%).

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la signature de ces avenants qui prévoient les prolongations de délai et l'affermissement de la tranche optionnelle 1 pour le marché de travaux.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer ces avenants à l'unanimité.

4 – Informations légales

Le Président procède à la lecture des Décisions du Président prises en vertu des délégations de compétences consenties par le Conseil Communautaire :

Décisions du Président :

- Décision n°2017-38 du 15 décembre 2017 autorisant la conclusion de contrats d'assurances pour l'année 2018 avec les sociétés suivantes :
 - o Lot 1 : Risques statutaires : AXA - GRAS SAVOYE (taux agents CNRACL 4,20% / taux agents non CNRACL 1,55%)
 - o Lot 2 : Responsabilité civile et protection juridique : SMACL ASSURANCES (2 378 € H.T)
 - o Lot 3 : Dommages aux biens CABINET BRY ASSURANCES – SMACL ASSURANCES (1,10 € H.T/m² sans franchise)
 - o Lot 4: Flotte automobile: CABINET BRY ASSURANCES – SMACL ASSURANCES (4 620,73 € H.T).

- Décision n°2017-39 du 19 décembre 2017 relative à l'attribution d'un marché à procédure adaptée pour la fourniture et l'installation d'un système de vidéoprojection et de sonorisation à la société AVLS pour un montant de 7 685,82 € H.T.
- Décision n°2017-39 bis du 22 décembre 2017 relative à l'attribution d'un marché à procédure adaptée pour la fourniture d'un instrumentarium Baschet à la société Structures sonores Baschet pour un montant de 11 985 € H.T.
- Décision n°2017-40 du 22 décembre 2017 donnant un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces du Plessis-Belleville.

Monsieur LEYRIS pense qu'il pourrait être opportun d'établir une fiche contact à l'attention des établissements scolaires qui utilisent les gymnases et qui peinent parfois à trouver leur interlocuteur pour faire état de dysfonctionnements ou formuler des souhaits d'évolution.

Le Président répond que l'interlocuteur privilégié est Monsieur DEMAREZ qui suit dans les services de la CCPV les équipements sportifs.

Madame SICARD indique disposer de plaquettes d'information qui aident à faire connaître la pépinière d'entreprises mise à disposition par la CCPV. Elle demande aux communes intéressées d'en disposer dans les enceintes des mairies.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h30.



Dominique SMAGUINE
Secrétaire de séance

Benoît HAQUIN
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois